

# COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

## Saint-Marc-sur-Richelieu

### Procès-verbal

### de la rencontre du 28 février 2011

Assistaient à la rencontre :

Johanne Béliveau

Jean Murray

Claude Brochu

Pierre-Alain Poirier

Lyne Lamarre

Lucie Sauvé

#### 1. Ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté tel quel.

#### 2. Procès-verbal de la rencontre du 28 septembre 2010

Le procès-verbal de la rencontre du 28 septembre 2011 est approuvé tel quel.

#### 3. Rappel du rôle du CCE

Pierre-Alain Poirier rappelle le rôle et les responsabilités du CCE, en particulier le rôle consultatif auprès du Conseil municipal.

#### 4. Bilan et relance des travaux

Les membres du CCE conviennent de faire le point sur l'état des divers dossiers et d'en assurer le suivi.

##### 4.1 Projet d'une politique arboricole

Pierre-Alain Poirier présentera au cours des prochaines rencontres un projet d'une « Politique arboricole » pour la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

#### 4.2 Radon

Le radon ne semble pas représenter un réel danger pour les citoyennes et citoyens de Saint-Marc-sur-Richelieu. Ce dossier a reçu très peu d'échos auprès de la population. Ce sujet est donc retiré des travaux du comité.

#### 4.3 Gestion des matières résiduelles

Ce dossier est largement tributaire des travaux de la MRC. Lyne Lamarre fera donc le point lors des prochaines rencontres du comité.

#### 4.4 Développement durable

Ce vaste dossier est maintenu à l'ordre du jour des travaux du comité. Comme on le verra plus bas, l'éventualité d'embaucher une personne conseillère en environnement permettrait de jeter les bases d'une « Politique de développement durable » pour la municipalité. Jean Murray sera le maître d'œuvre de ce dossier.

#### 4.5 Production porcine

Le CCE est toujours en attente d'une décision de la MRC sur le « Règlement intérimaire en matière de production porcine ». Dès la production de ce règlement, le CCE reprendra l'examen de ce dossier. Claude Brochu s'occupera du suivi.

#### 4.6 Gaz de schiste

Ce dossier demeure prioritaire. Les récentes recommandations du BAPE invitent les membres du CCE à demeurer vigilants. Au cours des derniers temps, une certaine confusion est apparue sur l'engagement citoyen. L'intérêt est tel que plusieurs mouvements citoyens se sont formés. Pour le CCE, le « Regroupement citoyen *Mobilisation gaz de schiste* de Saint-Marc-sur-Richelieu » demeure l'interlocuteur privilégié. Il apparaît souhaitable que les divers mouvements citoyens clarifient entre eux leur rôle et qu'ils en informent clairement le CCE. Lucie Sauvé assurera le suivi de ce dossier.

Bien d'autres sujets sont abordés, l'herbicyclage, les gaz à effet de serre, la consolidation des berges, le programme *Climat municipalités* etc. Les membres du comité conviennent de l'importance de ces dossiers, mais sont aussi conscients des exigences de travail qu'ils entraînent. On verra donc, à la lumière des prochaines séances de travail, de quelle manière ces dossiers pourraient être intégrés aux travaux du CCE.

## 5. Fonctionnement et méthode de travail

Face à la lourdeur de la tâche, les membres du CCE conviennent d'assurer la plus grande rigueur dans le fonctionnement et les méthodes de travail du comité.

## 6. Vice-présidence du comité

Selon le *Règlement constituant un Comité consultatif en environnement*, les membres du comité doivent nommer une personne au poste de la vice-présidence du comité. Les membres conviennent donc à l'unanimité que Lyne Lamarre occupera cette fonction.

## 7. Secrétariat du comité

Monsieur Gilbert Leroux occupait la responsabilité de secrétaire du comité. Le réaménagement des responsabilités des membres du Conseil municipal entraîne le départ de messieurs Gilbert Leroux et Réal Déry qui sont remplacés par messieurs Claude Brochu et Jean Murray. Au passage, les membres du comité tiennent à féliciter les deux membres sortants pour leur engagement et leur travail au sein du comité. Il est convenu que Claude Brochu occupera provisoirement cette fonction. Comme on le verra au point suivant, lorsque le comité disposera de tous ses membres, on procédera à une réévaluation de cette responsabilité. Jean Murray propose que les procès-verbaux du comité soient rendus publics et apparaissent sur le site internet de la municipalité après leur approbation. Les membres sont unanimement d'accord avec cette proposition. Le secrétaire assurera le suivi de cette décision.

## 8. Démission

Monsieur André Lussier remet sa démission à titre de membre du comité. Les membres accueillent cette demande et tiennent à féliciter et remercier monsieur Lussier pour sa généreuse participation aux travaux du comité. Le Conseil municipal doit donc mettre en marche la procédure de nomination d'un nouveau membre en remplacement de monsieur Lussier.

## 9. Rapport annuel 2010

Il est convenu que Pierre-Alain Poirier déposera un projet de « Rapport annuel 2010 » du CCE lors de la prochaine rencontre.

## 10. Demande du Regroupement citoyen *Mobilisation Gaz de schiste* de Saint-Marc-sur-Richelieu

Le Regroupement citoyen *Mobilisation gaz de schiste* de Saint-Marc-sur-Richelieu adresse, par courriel, une demande de soutien au CCE.

Une copie de ce courriel apparaît en Annexe I du présent procès-verbal. Le Regroupement souhaite recevoir l'appui du CCE concernant deux projets de résolutions à adresser au Conseil municipal sur l'usage de l'eau et le traitement des eaux usées conséquemment à l'exploration et exploitation éventuels de la compagnie Molopo sur le territoire de la municipalité. Les membres ont pris connaissance de cette demande et l'appuient majoritairement. Il sera donc recommandé au Conseil municipal de passer de telles résolutions.

#### 11. Conseiller(ère) en environnement

Les membres du CCE souhaitent recevoir l'aide d'une personne conseillère auprès du comité afin de jeter les bases d'une politique environnementale. Jean Murray informe les membres que la municipalité a déjà prévu l'embauche d'une personne conseillère en environnement pour l'été prochain et qu'une partie de sa tâche pourrait probablement répondre à la demande du CCE. Lucie Sauvé présentera un projet d'offre d'emploi aux membres du CCE lors de la prochaine rencontre.

#### 12. Prochaine rencontre

Les membres du CCE conviennent de tenir leur prochaine rencontre le 28 mars prochain à 19h30.

## ANNEXE 1

28 février, 2011

Au Comité consultatif en environnement (CCE)  
Saint-Marc-sur-Richelieu

Étant donné que les travaux de forage à Saint-Marc-sur-Richelieu par la compagnie Molopo pourraient débuter d'ici peu, malgré la demande de moratoire faite par notre MRC et de la part de centaines de milliers de Québécois et de Québécoises à travers du Québec, nous réitérons notre souhait que la municipalité de Saint-Marc se dote de toutes les mesures de dissuasion possibles. Nous espérons que le rapport du BAPE retarde les travaux, mais nous ne pouvons pas en présumer.

Nous avons déjà déposé deux demandes au Conseil municipal pour que soient adoptées des résolutions concernant le prélèvement d'eau et le traitement des eaux usées des activités gazières sur le territoire de la municipalité. Nous savons que la municipalité a déjà déposé une résolution le 5 mai 2010 clarifiant le refus d'accueillir des activités gazières. Mais étant donné que le dossier est en évolution constante, nous aimerions que soit reconsidérée la possibilité d'adopter les résolutions complémentaires sur l'eau.

Nous aimerions savoir également quelles sont les possibilités d'approvisionnement en eau pour la compagnie Molopo dans le cadre des activités prévues sur le territoire de la municipalité (on annonce pour l'instant 4 puits dans la région proche). Également, quelles seraient les possibilités de destination également pour l'épuration des eaux de forage?

Nous sollicitons l'aide du Comité consultatif en environnement pour trouver réponse à nos questions et pour examiner la possibilité de réactiver notre demande de résolutions sur l'eau auprès du Conseil.

Nous serons à l'assemblée du 2 mars pour assister à la réunion municipale. Nous réitérerons notre demande et nous espérons que des résolutions relatives à l'eau seront formulées et adoptées, affirmant ainsi avec plus de force encore la position de la municipalité contre le projet actuel de développement de gaz de schiste.

À l'appui de notre demande, nous joignons les quatre résolutions de la ville de Saint-Hyacinthe. Nous préparons également une liste des résolutions adoptées par de nombreuses autres municipalités au cours des derniers mois. Malgré la présence de la *Loi sur les Mines*, ce type d'affirmation de la part des municipalités porte une valeur symbolique importante et peut avoir un effet dissuasif sur l'implantation de l'industrie gazière.

Il nous importe de contrer le développement de la filière du gaz de schiste qui portera atteinte à cette autre ressource naturelle – vitale celle-là - qui est notre eau potable. Cette industrie transforme littéralement des quantités importantes d'eau potable en eau contaminée.

En espérant une écoute à notre requête,

Chantale Gamache

Au nom du Regroupement citoyen « Mobilisation gaz de schiste », Saint-Marc sur Richelieu